

États financiers

**Caisse Desjardins des Rivières
Chaudière et Etchemin**

Numéro de transit : 20202

Au 31 décembre 2009

Service de vérification

Table des matières

Rapport des vérificateurs

États financiers

Bilan.....	1
États des résultats et des excédents à répartir.....	2
État de la répartition.....	3
États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.....	4
État des réserves.....	5
État des flux de trésorerie.....	7
Notes afférentes aux états financiers.....	8

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 11211

Lévis (Québec), le 2 mars 2010

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
Actif			
Liquidités et placements	5	88 014 318 \$	103 893 656 \$
Prêts	6		
Particuliers		479 350 549	442 282 854
Entreprises		152 308 592	144 377 337
		631 659 141	586 660 191
Provision cumulative		4 114 022	4 401 250
		627 545 119	582 258 941
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	3 651 921	3 346 339
Intérêts courus et autres		18 056 985	22 015 351
		21 708 906	25 361 690
Total de l'actif		737 268 343 \$	711 514 287 \$
Passif			
Dépôts			
Épargne à terme		428 340 389 \$	422 425 408 \$
Autres		218 891 291	193 941 121
		647 231 680	616 366 529
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	14 434 785	20 993 456
Intérêts courus et autres		14 139 139	17 046 001
		28 573 924	38 039 457
		675 805 604	654 405 986
Avoir			
Capital social	9	10 182 616	5 655 292
Excédents à répartir	10	2 307 751	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	242 072	(590 708)
Réserves		48 730 300	52 043 717
		61 462 739	57 108 301
Total du passif et de l'avoir		737 268 343 \$	711 514 287 \$

Signé pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
Résultats			
Revenu d'intérêts		32 203 433 \$	35 063 714 \$
Frais d'intérêts		14 917 417	15 929 469
Revenu net d'intérêts		17 286 016	19 134 245
Provision et pertes sur prêts		208 485	282 001
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		17 077 531	18 852 244
Autres revenus	12	6 975 384	7 096 115
Autres frais			
Personnel	13	10 128 005	9 813 474
Cotisations aux composantes du Mouvement		1 948 449	1 973 081
Locaux		1 157 430	1 070 020
Frais relatifs à l'aide au développement du milieu		449 517	211 210
Frais généraux	14	7 033 826	6 835 715
		20 717 227	19 903 500
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, impôts et ristournes		3 335 688	6 044 859
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		(6 268 582)	12 027 926
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	2 242 158	(3 878 891)
Excédents (déficit) avant impôts et ristournes		(690 736)	14 193 894
Impôts sur les excédents	15	(501 618)	4 486 921
Excédents (déficit) de l'exercice avant ristournes		(189 118)	9 706 973
Ristournes aux membres	16	1 235 116	2 801 519
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	(382 238)	(836 836)
Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes		(1 041 996)	7 742 290
Excédents à répartir			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		(2 208 764)	3 907 666
• Instruments dérivés		5 254 079	(8 942 193)
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		337 138	158 815
Virement provenant de la réserve pour ristournes éventuelles		-	779 472
Affectation à l'état de la répartition		(23 275)	(3 646 050)
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		(9 431)	-
Excédents à répartir	10	2 307 751 \$	- \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent		- \$	3 644 206 \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	16	23 275	5 304
Répartition par les membres :			
• Intérêts sur les parts permanentes		-	(220 155)
• Intérêts sur les parts de ristournes		-	(795)
• Réserve générale		(23 275)	(2 534 065)
• Réserve de stabilisation		-	(56 667)
• Réserve pour ristournes éventuelles		-	(620 000)
• Fonds d'aide au développement du milieu		-	(280 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes		-	62 172
Solde après répartition		- \$	- \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir		- \$	3 640 746 \$
Répartition par les membres en vertu d'une convention de fusion :			
• Intérêts sur les parts permanentes		-	(177 285)
• Intérêts sur les parts de ristournes		-	(14 002)
• Réserve générale		-	(3 243 291)
• Réserve de stabilisation		-	(26 290)
• Fonds d'aide au développement du milieu		-	(230 395)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes		-	50 517
Solde après répartition		- \$	- \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
Résultat étendu			
Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes		(1 041 996) \$	7 742 290 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		(13 805)	(15 234)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		822 469	(1 485 503)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		24 116	507 394
		846 585	(978 109)
Total des autres éléments du résultat étendu		832 780	(993 343)
Résultat étendu		(209 216) \$	6 748 947 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice		(590 708) \$	402 635 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		832 780	(993 343)
Solde à la fin de l'exercice	11	242 072 \$	(590 708) \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Réserve plus-value (globale)		
Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		
Solde au début de l'exercice	5 030 262 \$	8 933 914 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	45 761	4 014
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	2 208 764	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(3 907 666)
Solde à la fin de l'exercice	7 284 787 \$	5 030 262 \$
Réserve plus-value – instruments dérivés		
Solde au début de l'exercice	9 246 125 \$	303 932 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	8 942 193
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	(5 254 079)	-
Solde à la fin de l'exercice	3 992 046 \$	9 246 125 \$
Réserve plus-value (globale)	11 276 833 \$	14 276 387 \$
Réserve générale		
Solde au début de l'exercice	33 240 526 \$	27 463 170 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	23 275	5 777 356
Solde à la fin de l'exercice	33 263 801 \$	33 240 526 \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Réserve de stabilisation		
Solde au début de l'exercice	1 519 578 \$	1 436 621 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	82 957
Solde à la fin de l'exercice	1 519 578 \$	1 519 578 \$
Réserve pour ristournes éventuelles		
Solde au début de l'exercice	2 290 528 \$	2 450 000 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	620 000
Affectation à l'état des excédents à répartir	-	(779 472)
Solde à la fin de l'exercice	2 290 528 \$	2 290 528 \$
Fonds d'aide au développement du milieu		
Solde au début de l'exercice	716 698 \$	365 118 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	-	510 395
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	(337 138)	(158 815)
Solde à la fin de l'exercice	379 560 \$	716 698 \$
Total des réserves	48 730 300 \$	52 043 717 \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes	(1 041 996) \$	7 742 290 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	208 485	282 001
Amortissement des immobilisations	550 029	526 068
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(940 621)	219 979
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	(2 208 764)	3 907 666
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	6 268 582	(12 027 926)
Autres	(999 452)	4 548 807
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 836 263	5 198 885
Activités de financement		
Variation nette des dépôts des membres	27 588 145	80 280 096
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	(8 714 637)	6 666 784
Accroissement des emprunts à terme	6 971 766	(14 948 805)
Remboursement des emprunts à terme	(4 815 800)	-
Nouvelle émission de parts permanentes	4 177 500	-
Autre variation nette du capital social	340 393	359 408
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	-	(299 548)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	25 547 367	72 057 935
Activités d'investissement		
Variation nette des prêts	(45 494 663)	(33 608 084)
Variation nette des placements	(10 985 765)	(16 444 637)
Variation nette des immobilisations	(855 611)	(349 006)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(57 336 039)	(50 401 727)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(29 952 409)	26 855 093
Trésorerie au début de l'exercice	45 846 203	18 991 110
Trésorerie à la fin de l'exercice	15 893 794 \$	45 846 203 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	14 678 760 \$	15 721 710 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	626 456	1 491 873

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

Note 2. Nouvelles conventions comptables

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1^{er} janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1^{er} juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1^{er} janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 21.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 4. Modifications comptables futures

Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1^{er} janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011.

Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	15 893 794 \$	45 846 203 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	18 824 047	15 195 526
Dépôts à terme	23 022 203	15 026 703
Placements au fonds de liquidité sous gestion	30 274 274	27 825 224
	88 014 318 \$	103 893 656 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
Particuliers		
Habitation	368 278 128 \$	343 119 213 \$
Consommation et autres	111 072 421	99 163 640
Entreprises		
Commerciales et industrielles	147 154 261	139 010 149
Agricoles, forestières et pêcheries	5 154 331	5 367 188
Administrations et institutions publiques	-	-
	631 659 141 \$	586 660 190 \$

Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	470 903 137 \$	151 384 020 \$	-	622 287 157 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	7 682 812	156 524	-	7 839 336
Prêts douteux bruts	764 600	768 048	-	1 532 648
Total des prêts bruts	479 350 549	152 308 592	-	631 659 141
Provision spécifique	(182 328)	(263 965)	-	(446 293)
Provision générale	-	-	(3 667 729)	(3 667 729)
Total des prêts nets	479 168 221 \$	152 044 627 \$	(3 667 729) \$	627 545 119 \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. Prêts (suite)

2008				
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	434 375 411 \$	142 427 454 \$	- \$	576 802 865 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	7 508 664	1 017 536	-	8 526 200
Prêts douteux bruts	398 779	932 347	-	1 331 126
Total des prêts bruts	442 282 854	144 377 337	-	586 660 191
Provision spécifique	(159 880)	(432 346)	-	(592 226)
Provision générale	-	-	(3 809 024)	(3 809 024)
Total des prêts nets	442 122 974 \$	143 944 991 \$	(3 809 024) \$	582 258 941 \$

La valeur comptable des prêts qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés, mais dont les conditions ont été renégociées au cours de l'exercice, s'élève à 1 164 073 \$.

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Prêts en souffrance mais non douteux

2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	6 057 743 \$	761 721 \$	289 951 \$	573 397 \$	7 682 812 \$
Entreprises	89 077	67 447	-	-	156 524
	6 146 820 \$	829 168 \$	289 951 \$	573 397 \$	7 839 336 \$

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	6 481 961 \$	395 514 \$	76 026 \$	555 163 \$	7 508 664 \$
Entreprises	794 408	173 800	49 328	-	1 017 536
	7 276 369 \$	569 314 \$	125 354 \$	555 163 \$	8 526 200 \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. Prêts (suite)

Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	159 880 \$	432 346 \$	3 809 024 \$	4 401 250 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	131 013	218 767	(141 295)	208 485
Radiations et autres	(108 565)	(387 148)	-	(495 713)
Solde à la fin de l'exercice	182 328 \$	263 965 \$	3 667 729 \$	4 114 022 \$

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	333 020 \$	240 468 \$	3 768 473 \$	4 341 961 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	25 298	216 152	40 551	282 001
Radiations et autres	(198 438)	(24 274)	-	(222 712)
Solde à la fin de l'exercice	159 880 \$	432 346 \$	3 809 024 \$	4 401 250 \$

Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrain		327 066 \$	- \$	327 066 \$	327 066 \$
Immeuble	20 et 25	2 883 921	1 606 208	1 277 713	1 253 911
Matériel	2 à 10	3 923 015	3 031 986	891 029	799 046
Améliorations locatives	12 à 20	2 406 612	1 250 499	1 156 113	966 316
		9 540 614 \$	5 888 693 \$	3 651 921 \$	3 346 339 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 550 029 \$ (526 068 \$ en 2008).

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 8. Emprunts

	2009	2008		
Ouverture de crédit	- \$	8 714 637 \$		
Emprunts à terme, taux d'intérêt de 4,54 % à 5,21 %, remboursables à leur échéance jusqu'en avril 2011	5 000 000	6 500 000		
Emprunts à terme, taux d'intérêt de 4,73 % variable, remboursables périodiquement, échéant en décembre 2011 et 2012	518 018	761 850		
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance ⁽¹⁾				
Taux fixe	Échéance	Remboursable		
3,89 %	mars 2014	mars 2009	-	2 741 527
6,50	juin 2017	juin 2012	1 871 297	1 871 297
6,01	avril 2019	avril 2014	3 481 003	-
5,79	juin 2021	juin 2016	3 490 763	-
Taux renégociable	Échéance	Remboursable		
2,22 %	mars 2014	s. o.	-	330 441
1,15	juin 2012	s. o.	73 704	73 704
			14 434 785 \$	20 993 456 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 4 177 500 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts de qualification	187 280 \$	189 980 \$
Parts permanentes	9 313 250	5 065 260
Parts de ristournes	682 086	400 052
	10 182 616 \$	5 655 292 \$

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	32 630 \$	46 435 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	209 442	(637 143)
	242 072 \$	(590 708) \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 17 517 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

Note 12. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	3 249 974 \$	3 095 609 \$
Reliés à l'administration des autres services	1 621 442	1 780 047
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	2 103 968	2 220 459
	6 975 384 \$	7 096 115 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 13. Avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	614 328 \$	612 679 \$
Régime d'assurances collectives	475 010	455 645

Note 14. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	2 898 749 \$	2 723 784 \$
Frais de bureau et communications	683 586	652 393
Opérations inter-Caisses	837 603	1 059 731
Autres	2 613 888	2 399 807
	7 033 826 \$	6 835 715 \$

Note 15. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice sont constitués des éléments suivants :

Impôts (Économie)				
	Exigibles	Futurs	Total 2009	Total 2008
Impôts sur les excédents	1 179 735 \$	(1 681 353) \$	(501 618) \$	4 486 921 \$
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	(382 238)	-	(382 238)	(836 836)
	797 497 \$	(1 681 353) \$	(883 856) \$	3 650 085 \$

La différence entre l'économie d'impôts de 597 014 \$ (dépense de 3 531 636 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et l'économie d'impôts de 883 856 \$ (dépense de 3 650 085 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes figurant à l'état des résultats sont constituées comme suit :

	2009	2008
Montants basés sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes	1 267 949 \$	-
Montants basés sur le mode de répartition prévu à la convention de fusion approuvée à l'assemblée générale tenue le 27 mai 2008	-	2 809 607
Écart entre les ristournes versées et celles comptabilisées sur la base d'une convention de fusion approuvée par l'assemblée générale :		
• Versées en 2009 et comptabilisées au 31 décembre 2008	(32 833) ⁽¹⁾	-
• Versées en 2008 et comptabilisées au 31 décembre 2007	-	(8 088) ⁽¹⁾
	1 235 116 \$	2 801 519 \$

(1) Le montant transféré entre l'état des excédents à répartir et l'état de la répartition est de 23 275 \$ (5 304 \$ en 2008) en raison de l'impact fiscal.

Les ristournes sont établies en fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts et en fonction de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	88 014 318 \$	103 893 656 \$	4 421 033 \$	(1 257 502) \$
Autres éléments d'actif	13 627 234	15 785 875	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	7 895 515	16 347 119
Emprunts	14 434 785	20 993 456	724 239	1 232 394
Autres éléments de passif	1 630 103	691 308	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	11 033 516	4 308 612

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps et de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Note 18. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Liquidités et placements	88 014 318 \$	89 330 854 \$	103 893 656 \$	104 404 712 \$
Prêts	627 545 119	639 386 461	582 258 941	583 596 742
Autres éléments d'actifs financiers	7 164 850	7 164 850	3 808 987	3 808 987
Passif				
Dépôts	647 231 680	656 369 853	616 366 529	625 229 704
Emprunts	14 434 785	15 181 038	20 993 456	21 419 035
Autres éléments de passifs financiers	5 971 322	5 971 322	5 819 095	5 819 095
Instruments dérivés				
Position débitrice	6 892 226	6 892 226	12 682 021	12 682 021
Position créditrice	1 483 869	1 483 869	429 175	429 175

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 247 174 431 \$.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 18. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

	2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Trésorerie	15 893 794 \$	- \$	- \$	15 893 794 \$
Instruments dérivés				
Position débitrice	-	6 892 226	-	6 892 226
Position créditrice	-	1 483 869	-	1 483 869

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 19. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux et de matériel sont les suivants :

2010	424 566 \$
2011	424 354
2012	421 772
2013	413 577
2014	413 685
2015 et après	945 940
	3 043 894 \$

Les engagements à titre de location de locaux et de matériel présentés ci-dessus incluent des engagements envers une composante du Mouvement pour un montant total de 359 801 \$.

De plus, des engagements relatifs à des contrats de services s'échelonnant jusqu'en 2012 représentent un montant total de 4 581 \$.

Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 20 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
Éléments constatés au bilan		
Liquidités et placements ⁽¹⁾	64 129 718 \$	82 817 713 \$
Prêts :		
• Particuliers	479 168 221	442 122 974
• Entreprises	152 044 627	143 944 991
• Provision générale	(3 667 729)	(3 809 024)
Autres éléments d'actifs financiers	17 410 857	21 403 561
	709 085 694 \$	686 480 215 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 125 415 699 \$ et de 1 260 981 \$ en date de fin d'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

2009

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	397 640 751 \$	278 623 996 \$	- \$	676 264 747 \$
Emprunts ⁽¹⁾	12 907 346	1 949 851	-	14 857 197
Autres passifs financiers	6 630 932	-	-	6 630 932
Engagements de prêts	125 415 699	-	-	125 415 699
Lettres de garantie et de crédit	1 260 981	-	-	1 260 981
Instruments dérivés avec règlement net ⁽²⁾	(426 532)	1 870 297	100 730	1 544 495
Instruments dérivés avec règlement brut ⁽³⁾	1 810 095	-	-	1 810 095

- (1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1^{er} juin 2017 et le 1^{er} juin 2021.
- (2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.
- (3) Les instruments dérivés avec règlement brut incluent des contrats de change pour lesquels la Caisse recevra une entrée d'argent connexe de 1 810 095 \$.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2009	2008
Impact d'une augmentation	512 471 \$	1 496 755 \$
Impact d'une diminution	(247 102)	(1 546 308)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	2009		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(195 843 061) \$	- \$	(195 843 061) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	244 221 864	-	244 221 864
Taux fixe de 0 à 12 mois	14 631 873	(227 531 296)	(212 899 423)
Taux fixe de 1 à 5 ans	(45 879 421)	224 040 533	178 161 112
Taux fixe de plus de 5 ans	(15 001 727)	3 490 763	(11 510 964)
		2008	
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(170 199 690) \$	- \$	(170 199 690) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	232 675 903	-	232 675 903
Taux fixe de 0 à 12 mois	(23 457 267)	(185 692 990)	(209 150 257)
Taux fixe de 1 à 5 ans	(27 699 124)	185 692 990	157 993 866
Taux fixe de plus de 5 ans	(12 052 096)	-	(12 052 096)

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

Note 21. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 21. Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	2009	2008
Fonds propres		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	10 171 445 \$	5 614 937 \$
Réserves admissibles	42 180 229	43 459 934
Excédents admissibles	5 602 345	5 256 644
Provision générale admissible	3 667 729	3 809 024
Emprunts admissibles	8 520 945	4 864 979
	70 142 693	63 005 518
Investissements ⁽¹⁾	(14 678 963)	(14 559 775)
	55 463 730 \$	48 445 743 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

Note 22. Chiffres comparatifs

La Caisse Desjardins des Rivières Chaudière et Etchemin est issue de la fusion de la Caisse populaire Desjardins des Affluents, la Caisse populaire Desjardins de Breakeyville et la Caisse Desjardins de Saint-Romuald survenue le 1^{er} janvier 2009.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.